



Secrétaire

Communication externe & Participation citoyenne

Relations publiques

Secretaris

Externe communicatie & Burgerparticipatie

Public Relations

Réf. Farde e-Assemblées : 2491243

N° OJ : 57

N° PV : 84

Arrêté - Conseil du 07/11/2022**Présents - Zijn aanwezig :**

Mme mevr. TEMMERMAN, Présidente; Voorzitster; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; M. dhr. HELLINGS, Mme mevr. HARICHE, M. dhr. DHONDT, M. dhr. MAINGAIN, M. dhr. EL KTIBI, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. PERSOONS, M. dhr. PINXTEREN, Mme mevr. HOUBA, Mme mevr. MUTYEBELE, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. TEMIZ, Mme mevr. NAGY, Mme mevr. VIVIER, M. dhr. WAUTERS, M. dhr. ZIAN, M. dhr. WEYTSMAN, Mme mevr. DEBAETS, M. dhr. ERGEN, Mme mevr. NYANGA-LUMBALA, Mme mevr. DHONT, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, Mme mevr. STOOPS, M. dhr. MOHAMMAD, M. dhr. DIALLO, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. HOESSEN, Mme mevr. LOULAJI, Mme mevr. GÜLES, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. JOLIBOIS, Mme mevr. DE MARTE, M. dhr. DE BACKER, Mme mevr. BUGGENHOUT, Mme mevr. LHOEST, Mme mevr. MAATI, M. dhr. COULIBALY, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. LEONARD, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Participation.- Subsidies de fonctionnement et spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 16.640,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi concernant le contrôle de l'attribution et de l'utilisation de certains subsides ;

Vu la décision du Conseil communal du 17 décembre 2001 concernant le contrôle de l'utilisation de certains subsides ;

En application de la loi du 14 novembre 1983 ;

Considérant les besoins des associations suivantes ;

Considérant les montants prévus à l'article 10491/33202 du budget ordinaire pour 2022 ;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE:

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement et spécifiques pour un montant total de 16.640,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire 2022; aux associations suivantes et réparti comme suit:

- 1) 1.140,00 EUR au « Comité d'habitants rue Luther » pour son fonctionnement ;
- 2) 3.000,00 EUR à l'asbl « Comité de quartier-Buurtcomité De Wand Pagodes-n » pour son fonctionnement ;
- 3) 3.000,00 EUR à l'asbl «L'Estampille», espace rencontre pour son fonctionnement ;
- 4) 500,00 EUR à l'asbl « Salukes Voisins » pour son festival bruxellois « Salukes Voisins » ;
- 5) 3.000,00 EUR à l'asbl « Schuman Square Comité » pour son projet « Schuman Lights UP » (10ème édition) ;
- 6) 3.000,00 EUR à l'asbl « GAQ » pour son projet « Refonte et adaptation du site internet aux besoins actuels » ;
- 7) 3.000,00 EUR à l'asbl PICOL (Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken) pour la soirée « Fête des Lumières ».

Ainsi délibéré en séance du 07/11/2022

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Dirk Leonard (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

La Présidente,
De Voorzitster,
Liesbet Temmerman (s)

Annexes: